Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 SEP. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 septembre 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DE LES AVIRONS ★ ILE DE LA RÉUNION

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia –M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à BENARD Alex – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget supplémentaire 2016

- Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2016 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

	Recettes : + 87 653,68	**Dépenses : + 87 653,68**
Fonctionnement	+ 54 240,84	+ 54 240,84
Investissement	+ 33 412,84	+ 33 412,84

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2015, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 1 187,00
- Recettes : + 95 023,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2015 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes : **+ 54 240,84 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 54 240,84

En dépenses : **+ 54 240,84 €** avec :

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 54 240,84

Pour la section d'investissement :

En recettes : **- 61 610,16 €** soit :

Chap. 16 – Emprunts et dettes - 65 851,00
Chap. 13 – Subvention d'investissement - 50 000,00
Chap 021- Virement de la section de fonct. + 54 240,84

En dépenses : **+ 32 225,84 €** soit :

Chap. 20- Immobilisations incorp - 100 000,00
Chap. 23 – Travaux + 96 559,20
Chap. 001- Solde d'exécution reporté + 35 666,64

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

.../...

- **A l'unanimité,** décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité,** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2016 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 87 653,68	**Dépenses : + 87 653,68**
Fonctionnement	+ 54 240,84	+ 54 240,84
Investissement	+ 33 412,84	+ 33 412,84

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,